



AU CONSEIL GENERAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

Préavis municipal 5/2020 – Budget 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du lundi 9 novembre 2020, la Municipalité a adopté le budget de l'année 2021 qui vous est remis en annexe de ce préavis. Ce budget présente un total de revenus de CHF 6'047'788.00 et un total de charges de CHF 6'233'787.60 et se solde ainsi par un déficit prévisionnel de CHF 185'999.60.

Une brève analyse des principaux chiffres figurant dans le budget 2021 permet de mieux comprendre les raisons pour lesquelles ce budget présente une nouvelle fois encore un déficit prévisionnel malgré l'amélioration notable des rentrées fiscales récurrentes. En effet, d'un côté, l'estimation à la hausse (+ CHF 500'000.- sur le budget 2020) de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques basée sur la situation enregistrée au 30 septembre 2020 et compte tenu d'une sensible augmentation de notre population traduit une tendance positive observée depuis près d'une année. D'un autre côté, les acomptes 2021 relatifs aux charges cantonales (facture sociale, péréquation intercommunale, réforme policière, LEM) totalisent une hausse de CHF 458'357.- par rapport aux chiffres de 2020 à laquelle s'ajoute une augmentation de CHF 54'539.- au titre des charges intercommunales (AJET, ASCOT, ARAS), donc globalement des charges non maîtrisables en accroissement d'un budget à l'autre de plus d'un demi-million de francs, soit CHF 512'896.-. Les autres variations que l'on peut observer ici ou là entre les deux budgets ne sont pas significatives au regard de ce qui vient d'être relevé.

Vous trouvez ci-après quelques **commentaires** spécifiques sur divers postes du budget qui comportent des écarts sur les chiffres précédents ou qui nécessitent une explication.

Administration générale

Administration : 110.3010 et suivants	Stabilisation du chiffre global des salaires du personnel après l'engagement d'une assistante à 50% pour renforcer l'administration communale, soit 1,9 EPT
Administration : 110.3170	Ajustement des frais de réception et de manifestation dans le cadre du passage à un Conseil communal en 2021
Aides et subventions : 110.3650	Ecole & Quartier (3'000.-), Eco TS, Espace prévention + divers dons

Disren Participation financière : 140.3520	Participation ramenée de 57'500.- (1 point d'impôt env.) à 27'500.- selon estimation de Région de Nyon pour 2021
Participation versée au canton : 180.3510	Part de notre Commune (en baisse) à l'indemnisation cantonale en faveur des transports publics
Conseil régional : 180.3512	Participation courses expérimentales TPN 813 pour l'horaire 2021

Finances

Impôts : 210.4000 et suivants	Ajustement de l'estimation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques sur la base des rentrées fiscales à fin septembre 2020 comparées avec même période 2019 + hausse de la population
Impôt foncier : 210.4020	Augmentation de 20'000.- sur budget 2020
Droits de mutation : 210.4040	Chiffre en baisse par rapport au budget 2020 sur base de la situation à fin septembre 2020
Gains immobiliers : 210.4410	Même chiffre que budget 2020
Part. au fonds de péréquation : 220.3520	Chiffre donné par le canton (péréquation intercommunale) en hausse notable de 113'534.- sur budget 2020

Domaines & bâtiments

Ancien local Municipalité : 351 et ss	Travaux d'entretien + travaux de remise en état (10'000.- amortis sur 5 ans) en vue de la location de la partie du local côté Lausanne
Bâtiment communal – Abri PC : 357.3120	Ajustement selon comptes au 31.12.2019
Place de pique-nique : 358.3180	Intervention du SIR correspondant à 17 semaines en 2021
Crèche : 359.3110 à 359.4360	Chiffres selon décompte estimatif avant la signature de la convention avec l'AJET
Crèche : 359.4270	Loyer crèche (AJET) : 156'000.- Loyer appartement : 26'400.-
Crèche : 359.4360	Remboursement de frais : - crèche (AJET) : 66'200.- - appartement : 200.-

Travaux

Achat véhicule & matériel : 430.3110	Achat balayeuse intercommunale, part communale 14'290.80 amortie sur 3 ans (4'763.60)
Amortissement obligatoire du patrimoine administratif : 430.3310	Patrimoine administratif routier, y compris achat balayeuse, part Commune 14'290.80 amortie sur 3 ans (4'763.60)
Achat mobilier urbain : 440.3140	Montant réduit de 7'500.- à 4'000.-
Entretien cimetière : 440.3140	Divers travaux d'entretien, notamment en lien avec l'entretien des anciennes tombes
Honoraires & prestations de service : 450.3180.1	Factures taxes déchets, part communale admin Sadec, mandataire TVA déchets
Impôts et Taxes TVA : 450.3191	Ajustement basé sur chiffres réels
Coûts fact. épuration par SITSE : 460.3520	Subvention de CHF 0.60, soit 80m3/1000hab./CHF 0.60 = 48'000.00
Prélèvement au fonds de réserve collecteurs EU et EC : 460.4810.1	Prélèvement pour équilibrer les comptes 46

Instruction publique

ASCOT Enseignement primaire : 510.3520	En augmentation (+ 12'225.-) selon nombre d'élèves au 30.09.2020 et population au 31.12.2019
Imputations internes : 510.3900	Patrouilleurs
ASCOT Enseignement secondaire : 520.3520	En augmentation (+ 22'990.-) selon nombre d'élèves au 30.09.2020 et population au 31.12.2019

Police

Comptes 610.3150 et 610.3180	Facture ASP par Coppet pour 25% d'un ASP
Participation à réforme policière vaudoise : 610.3510	Chiffre donné par le canton (en légère augmentation, + 9'376.-)

Sécurité sociale

AJET : 710.3522	En augmentation (+ 16'324.-) sur le budget 2020
Participation à la facture sociale : 720.3510	Chiffre donné par le canton (en forte hausse par rapport au budget 2020, + 331'947.-, en partie due aux prélèvements conjoncturels)
Part. ARAS : 720.3520	Augmentation de la part communale du fait de subventions régionales versées par ARAS

Est également joint à ce préavis, pour votre information, le plan d'investissement 2016-2021. Comme annoncé lors des séances du Conseil général des mois de décembre 2019 et de septembre 2020, la Municipalité a prévu un projet de couverture de la terrasse du Relais des Chasseurs. Le montant estimé est de CHF 200'000.- pour la couverture et de CHF 40'000.- pour la remise en état extérieure de l'annexe. Ces montants devraient s'autofinancer, au niveau de la terrasse via une augmentation de loyer et pour la façade de l'annexe via le fonds de rénovation de la PPE Relais des Chasseurs. Le projet a été présenté début octobre sur place à la Commission municipale d'urbanisme et des bâtiments. Un préavis y relatif sera en principe soumis au Conseil général au début du printemps 2021.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil général de Chavannes-des-Bois

- vu le préavis municipal 5/2020
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'accepter le budget 2021 tel que présenté.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2020.

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

Roberto Dotta



La Secrétaire

Laura Jacot

Annexes: Budget pour l'année 2021
Plan d'investissement 2016-2021 mis à jour